

## LA VIE DU VILLAGE

### Conseil municipal séance ordinaire du Mardi 30 Juin 2020



**Présents :**

M. DUCHATEAU Francis, M. BIRAND Thierry, M. GOUBIN Patrick,  
M. LOUGUET Bernard, M. LOUIS Éric, M.MALDINEZ Alain, M.  
PERADON Philippe, M.RIFAUT Pascal.  
Mme CRASSON Sybille, Mme CUCALON Noëlla, Mme DE  
VIGNERAL Elisabeth, Mme GENTET Sandrine, Mme LE TRON  
Marion, Mme PAJNIC Marie-Pierre, Mme ZYLA Sophie.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1 - Délibérations
- 2 - Informations - Questions
- 3 - Actualités - Les RDV

1

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - Délibérations

**COMPTE DE GESTION de la commune de l'exercice 2019 (comptable public)**

Le conseil municipal **approuve, à l'unanimité**, le compte de gestion de l'exercice 2019.

**COMPTE ADMINISTRATIF de la commune de l'exercice 2019**

Le Conseil Municipal **approuve** comme suit les résultats constatés aux différentes sections du Compte Administratif 2019 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	524 363.34 €	31 626.61 €
Dépenses	407 957.52 €	81 542.16 €
Excédent / Déficit	116 405.82 €	- 49 915.55 €

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- de prendre acte des comptes et chiffres qui lui ont été présentés.
- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2019 de la commune, dressé par Monsieur Francis DUCHATEAU Maire, tel qu'il lui a été soumis.
- et donne décharge à Monsieur le Maire en ce qui concerne la gestion de l'exercice 2019.

**AFFECTATION DES RESULTATS 2019**

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, **décide à l'unanimité** d'affecter les résultats de clôture 2019 comme suit :

- Fonctionnement : 424 029.51 €
- Investissement : - 47 685.68 €

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal :

- 1°) Qu'un projet de "BUDGET 2020" leur a été remis,
- 2°) Que celui-ci a été établi par ses soins,
- 3°) Qu'il est équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Fonctionnement	Investissement	Total
913 039.03 €	177 460.99 €	1 090 500.02 €

**Le budget primitif est approuvé et voté par chapitre à l'unanimité**, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 1 090 500.02 € (un million quatre-vingt-dix mille cinq cents euros et 2 centimes).

1

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - Délibérations (suite)****VOTE DES SUBVENTIONS 2020**

Le conseil municipal après avoir examiné les propositions de subventions 2020, vote une subvention globale de 8 400.00 €. Le montant des subventions accordées aux associations est maintenu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal passe au vote

- **Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 4**

- Madame CRASSON Sybille Trésorière du « Petit chœurs à chansons »
- Monsieur LOUGUET Bernard Trésorier de l'association « Confrérie St Vincent »
- Monsieur LOUIS Éric, Trésorier « du syndicat de chasse »
- Madame DE VIGNERAL Elisabeth, Présidente de l'Association « Art'Mania »

S'abstiennent pour le vote des subventions

**VOTE DES TAUX DES TAXES MENAGES 2020**

Sur la base des éléments disponibles sur l'état 1259 incluant une revalorisation des bases, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de voter les taux des deux taxes:

- foncière sur le bâti (TFB) et
- foncière sur le non bâti (TFNB).

Pas de vote pour le taux de la Taxe d'habitation (TH), celle-ci étant en cours de suppression.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide, de n'augmenter que le taux de la taxe foncière sur le bâti (TFB), pour suivre le coût de la vie, à savoir:

- Taxe foncière « Bâti »: 21,51% - Rappel, ce taux n'avait pas été augmenté en 2019
- Taxe foncière « Non Bâti » inchangée: 55.45 %

**REDEVANCE pour occupation du domaine public communal due par Enedis**

Le conseil municipal à l'unanimité des présents:

- **DÉCIDE** de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum,
- **DIT** que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R.2333-105 du code général des collectivités territoriales.

**CNAS ( Comité National d'Action Sociale)**

Suite au renouvellement des conseillers municipaux, il convenait de désigner, pour la durée du mandat, des délégués locaux du CNAS au sein de la commune comme suit : un délégué représentant les élus, désigné parmi les conseillers municipaux et un délégué représentant les agents issus de la liste des bénéficiaires.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité, DÉCIDE de désigner :

- Monsieur GOUBIN Patrick, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire en qualité de délégué, représentant les élus.
- Madame Martine GASPARD, Adjoint Administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe en qualité de délégué, représentant les agents.

**AIDE FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE MORET SEINE ET LOING (MSL)**

Les membres du conseil **APPROUVE** le transfert de l'aide financière venant de MSL pour les accueils de loisirs et périscolaires (année 2018), vers le syndicat Intercommunal des écoles de Noisy Rudignon et de Ville Saint Jacques.

**COMITE DE BASSIN de L'EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux)**

Notre commune se situe sur le périmètre du Comité de Bassin de l'Orvanne et à ce titre nous sommes sollicités pour désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune.

Madame LE TRON Marion se propose en tant que déléguée titulaire et Monsieur GOUBIN Patrick en tant que délégué suppléant.

- Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

2

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - Informations et Questions****INSEE**

Une nouvelle campagne de recensement se déroulera du 21 janvier 2021 au 20 février 2021.

Pour cela un coordinateur communal est désigné. Il sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte de recensement. Par arrêté, Patrick GOUBIN a été nommé coordinateur communal.

**ECOLE**

Le Vendredi 3 Juillet 2020, la distribution des prix de fin d'année a été faite aux enfants de Noisy Rudignon et de Ville-Saint-Jacques de l'école « JULES VERNE » de Noisy Rudignon, en présence des Institutrices.

Pour des raisons de priorité et de planification, liées au Covid-19, la remise de prix pour l'école « DU CORMIER » de Ville Saint Jacques s'effectuera à la rentrée septembre 2020.



L'équipe éducative actuellement en place sur Ville St jacques, sera différente à la rentrée.  
Le nouveau directeur était présent lors du conseil d'école du 29 juin 2020.

**POPULATION DES RAGONDINS DE LA MARE:**

Le Ragondin et le Rat musqué, introduits en France au XIXème siècle pour la production de fourrure, ont vu leur population et leur aire de répartition s'accroître fortement ces vingt dernières années.

Outre leurs effets sur les écosystèmes (concurrence avec d'autres espèces, modification des milieux par consommation de végétaux aquatiques,...), ces espèces peuvent avoir un impact fort sur les activités humaines (dégâts aux cultures, fragilisation des berges et ouvrages d'art, ...) voire sur l'homme lui-même avec d'importants risques sanitaires, à savoir la leptospirose et la douve du foie.

C'est dans ce cadre sanitaire que nous souhaitons vous apporter une information et des préconisations qui nous paraissent indispensables.

**N'alimenter pas les ragondins, ne les approchez pas (enfants, animaux...). La leptospirose est une maladie grave qui se transmet simplement par le toucher.**

Ces animaux excrètent des bactéries pathogènes dans leur urine, qui contaminent le sol et les eaux, source directe ou indirecte des infections humaines !

Notez que nous allons engager une campagne de régulation de la prolifération de cette espèce, classée nuisible sur tout le territoire métropolitain, toujours intéressante à observer..., mais au combien nuisible et dangereuse pour l'homme.

3

**Actualités - Informations****ASSOCIATIONS DE VILLE SAINT JACQUES - Reprise des activités**

- ART MANIA - le 03 Septembre - contact au 01 60 96 69 [47chabotvigneral@yahoo.fr](mailto:47chabotvigneral@yahoo.fr)
- ARTS MARTIAUX -TAIKI BUDO - le 5 Septembre - contact au 07 10 16 37 33 [taiki-akira64@orange.fr](mailto:taiki-akira64@orange.fr)
- ATELIER YAPAFOTO - le 11 Septembre - contact 06 61 58 48 48 [christian.elay@ville-saint-jacques.fr](mailto:christian.elay@ville-saint-jacques.fr)
- BELLYDANCE - le 7 Septembre - contact 06 68 60 45 83 [bellydance@hotmail.fr](mailto:bellydance@hotmail.fr)
- CLUB ST JACQUES - le 2 Septembre - contact 06 73 44 43 10
- LE PETIT CHOEUR A CHANSONS - le16 Septembre – contact: [marieporcher@gmail.com](mailto:marieporcher@gmail.com)
- LES VILLAGES BOUGENT - le 25 Août - contact 06 25 84 44 99 [lesvillagesbougent@gmail.com](mailto:lesvillagesbougent@gmail.com)

Un dépliant est à votre disposition à la mairie pour plus d'informations.

**COVID-19 – SANTE et ENVIRONNEMENT****STOP AUX INCIVILITES →**

Veillez à ce que les masques pollués soient jetés dans une poubelle, et non sur la voie publique.....

**IL EN VA DE LA SANTE DE TOUS !**

**VOLS**

Nous notons une recrudescence de vol sur notre commune.

**→ Soyez vigilants !**

- Exigez la présentation d'une carte professionnelle aux démarcheurs.
- Protégez vos biens, chez vous et sur la voie publique.

**OPERATION TRANQUILLITE VACANCES**

Prévenez le commissariat de police (Moret) de vos absences.  
Surveillons mutuellement notre voisinage.

Numéro d'urgence: **Police: 17**

**LES RENDEZ VOUS...**



Dicton du mois de Juillet :

« Petite pluie de juillet ensoleillé, emplit caves et greniers »

JUILLET 2020						
LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
<b>13</b>	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	<b>24</b>	25	26
27	28	29	30	31		

**Fête Nationale :**

*A partir de 19h00, place de l'église :*

- Animations organisées par le Comité des Fêtes
- Danse des lampions pour les enfants à 21h30



**Oblats - RDV au Château de La Brosse-Montceaux**

Cérémonie à 17h45 de commémoration du 76ème anniversaire du martyre des Pères et Frères Oblats

Dicton du mois d'Aout :

« Tels les trois premiers jours d'aout, tel le temps de l'automne »

AOÛT 2020						
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

**Permanences assurées en Mairie tout le mois d'Aout, les mercredis et samedis de 10h à 12h00**

Dicton du mois de Septembre :

« Septembre se montre souvent comme un second et court printemps »

SEPTEMBRE 2020						
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	<b>13</b>
14	15	16	17	18	19	<b>20</b>
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

**Vendanges à la vigne de St Vincent, courant du mois...**

**Brocante:**  
place de la mairie

**Journée du Patrimoine:**

Château de la Brosse à Ville Saint Jacques  
Exposition: « les travaux du Confinement »

**Les Flâneries, art et artisanat**  
à Moret-sur-Loing, Pré Margaron à 16h00 (les 1, 8, 15, 22 et 29)

**31ème Foire aux fromages et aux vins**  
à Veneux-les-Sablons (les 29 et 30)

Mairie au 52, rue Grande  
77130 VILLE-SAINT-JACQUES  
tél : 01 60 96 66 01  
[mairie.ville.st.jacques@wanadoo.fr](mailto:mairie.ville.st.jacques@wanadoo.fr)  
Horaires d'ouverture de la Mairie :  
- mercredi de 8h30 à 12h00  
et de 14h00 à 18h00  
- samedi de 10h30 à 12h30

**La programmation ci-dessus n'engage que les associations sur les dates proposées.**  
Des modifications peuvent survenir, elles vous seront communiquées sur le site : [www.ville-saint-jacques.fr](http://www.ville-saint-jacques.fr) et/ou sur Panneau Pocket.

